



Insectes au travail

Par Mimich

Bonjour je voudrais expliquer que sur notre lieu de travail la plupart des employés ont été piqués et ont eu des boutons suite à quoi on a soupçonné la présence d'insectes sur les lieux. On nous a envoyé tous du coup en télétravail y compris moi nouvelle au poste et on nous a montré des vidéos de la société qui est venue pour désinsectisation en train de faire l'opération. nous sommes revenus travailler au bout de 3 jours et là encore des piqûres et des dégâts. Mais cette fois on a autorisé le télétravail qu'au personnel qui a plus de 3 mois d'ancienneté. et moi et 4 personnes nous sommes restés sur place. ce vendredi en étant au bureau j'ai senti des démangeaisons, j'ai constaté la présence de deux boutons sur mon bras j'ai frotté avec l'alcool mais ça persiste puis en rentrant le soir et tout au long du chemin je n'ai pas arrêté de me gratter. Quand je suis arrivée chez moi j'ai trouvé qu'il y a des boutons sur les zones que je grattais sur la route. j'ai averti la manager elle voulait pas m'autoriser de rester chez moi. les boutons ne faisaient que se répandre chui partie donc voir un médecin qui m'a prescrit minimum deux jours de repos. la manager refusait intégralement le télétravail pour moi. 4 jours sont passés mais aucun signe de guérison chui donc partie chez un dermato qui m'a donné un traitement et repos de 9j et la boss contrariée elle me valide le télétravail finalement mais j'ai peur qu'on commence à me faire des magouilles à cause de ça comment dois je me protéger davantage et merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il ne s'agit pas de "magouilles"....

Soit vous êtes en état de travailler, soit vous êtes en arrêt de travail. Le télétravail n'est jamais un droit mais une possibilité décidée par l'employeur selon l'organisation du travail.

Par contre l'employeur vous doit la sécurité et la salubrité des locaux.

Demandez une visite au médecin du travail et contactez les syndicats.